



Achat maison avec emplacement réservé

Par **amao_92**, le **12/01/2019** à **09:56**

Bonjour

noys avons signé le compromis pour une maison. 2 mois après notre notaire nous annonce qu'en fait il y a un emplacement réservé et du coup la mairie souhaite exerce son droit. Jamais ceci n'avait été mentionné, ni par l'agent ni par le propriétaire ou leur notaire.. ceci change considérablement la maison. Si dans le cas où l'on veut toujours l'acheter est ce que l'on peut renégocier le prix car ce n'est plus le même bien ? Merci cdt

Par **Visiteur**, le **12/01/2019** à **10:18**

Bonjour

Bien entendu, il y a un élément nouveau qui justifie la renonciation ou la renégociation du prix.